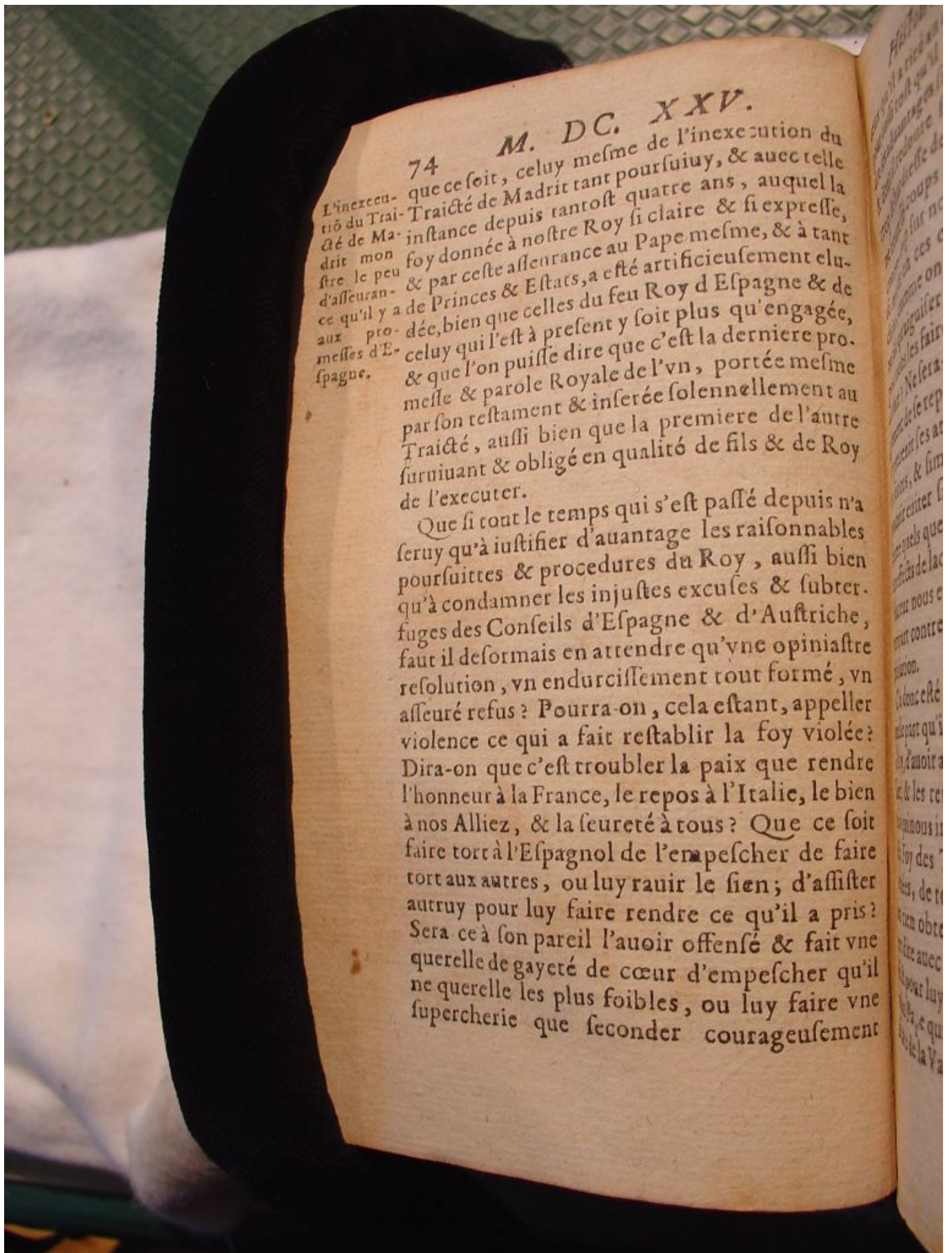


1625\_0074.jpg



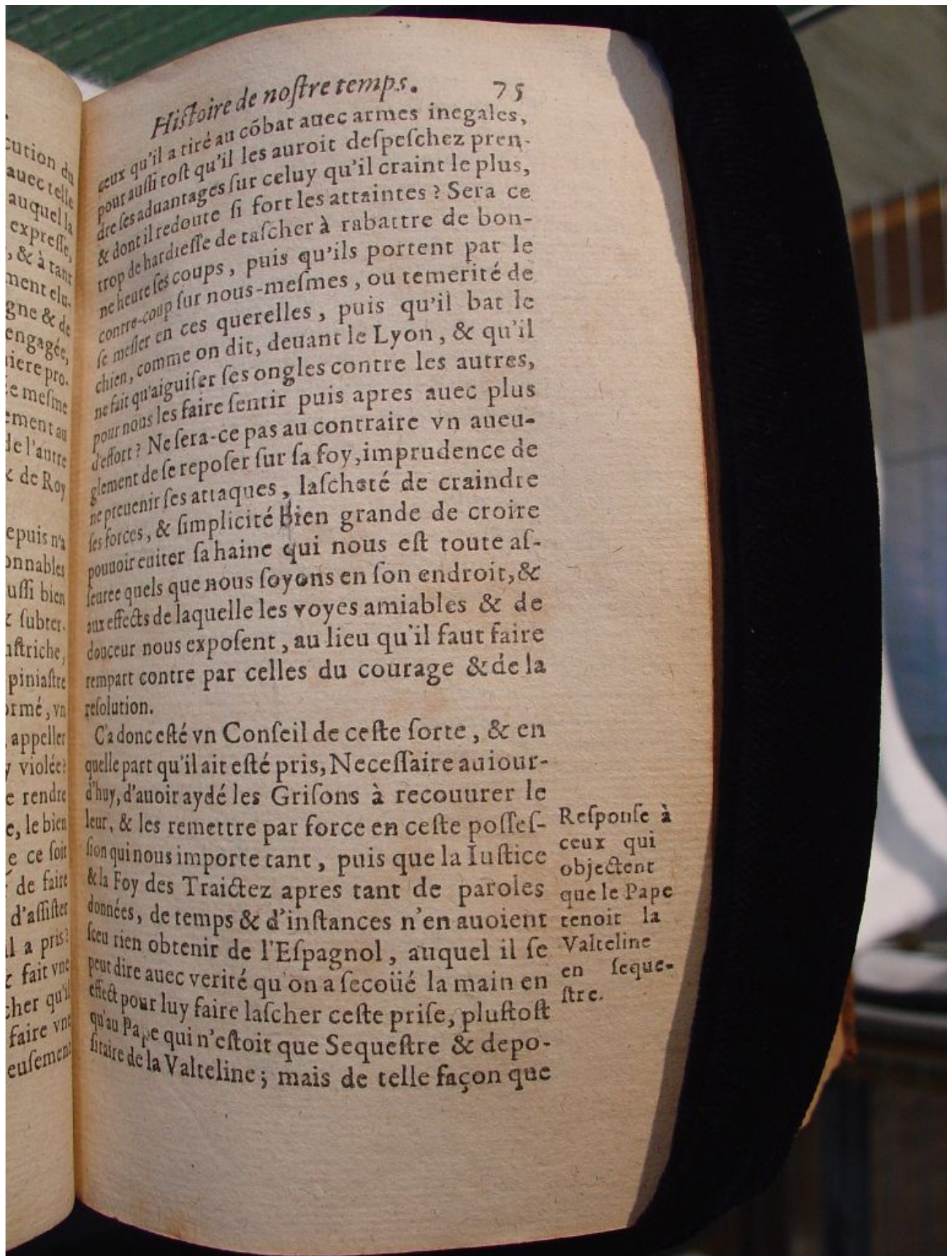
74 M. DC. XXV.

L'inexécution du Traité de Madrid tant pour luy, & avec telle instance depuis tantost quatre ans, auquel la foy donnée à nostre Roy si claire & si expresse, & par ceste asseurance au Pape mesme, & à tant de Princes & Estats, a esté artificieusement eludée, bien que celles du feu Roy d'Espagne & de celuy qui l'est à present y soit plus qu'engagée, & que l'on puisse dire que c'est la dernière promesse d'Espagne, & que l'on puisse dire que c'est la dernière promesse & parole Royale de l'un, portée mesme par son testament & inserée solennellement au Traité, aussi bien que la première de l'autre suruiuant & obligé en qualité de fils & de Roy de l'exécuter.

Que si tout le temps qui s'est passé depuis n'a seruy qu'à iustifier d'auantage les raisonnables poursuites & procédures du Roy, aussi bien qu'à condamner les injustes excuses & subterfuges des Conseils d'Espagne & d'Autriche, faut il desormais en attendre qu'une opiniastre resolution, un endurcissement tout formé, un asseuré refus? Pourra-on, cela estant, appeller violence ce qui a fait restablir la foy violée? Dira-on que c'est troubler la paix que rendre l'honneur à la France, le repos à l'Italie, le bien à nos Alliez, & la seureté à tous? Que ce soit faire tort à l'Espagnol de l'empescher de faire tort aux autres, ou luy raur le sien; d'assister autruy pour luy faire rendre ce qu'il a pris? Sera ce à son pareil l'auoir offensé & fait vne querelle de gayeté de cœur d'empescher qu'il ne querelle les plus foibles, ou luy faire vne supercherie que seconder courageusement



1625\_0075.jpg



*Histoire de nostre temps.* 75

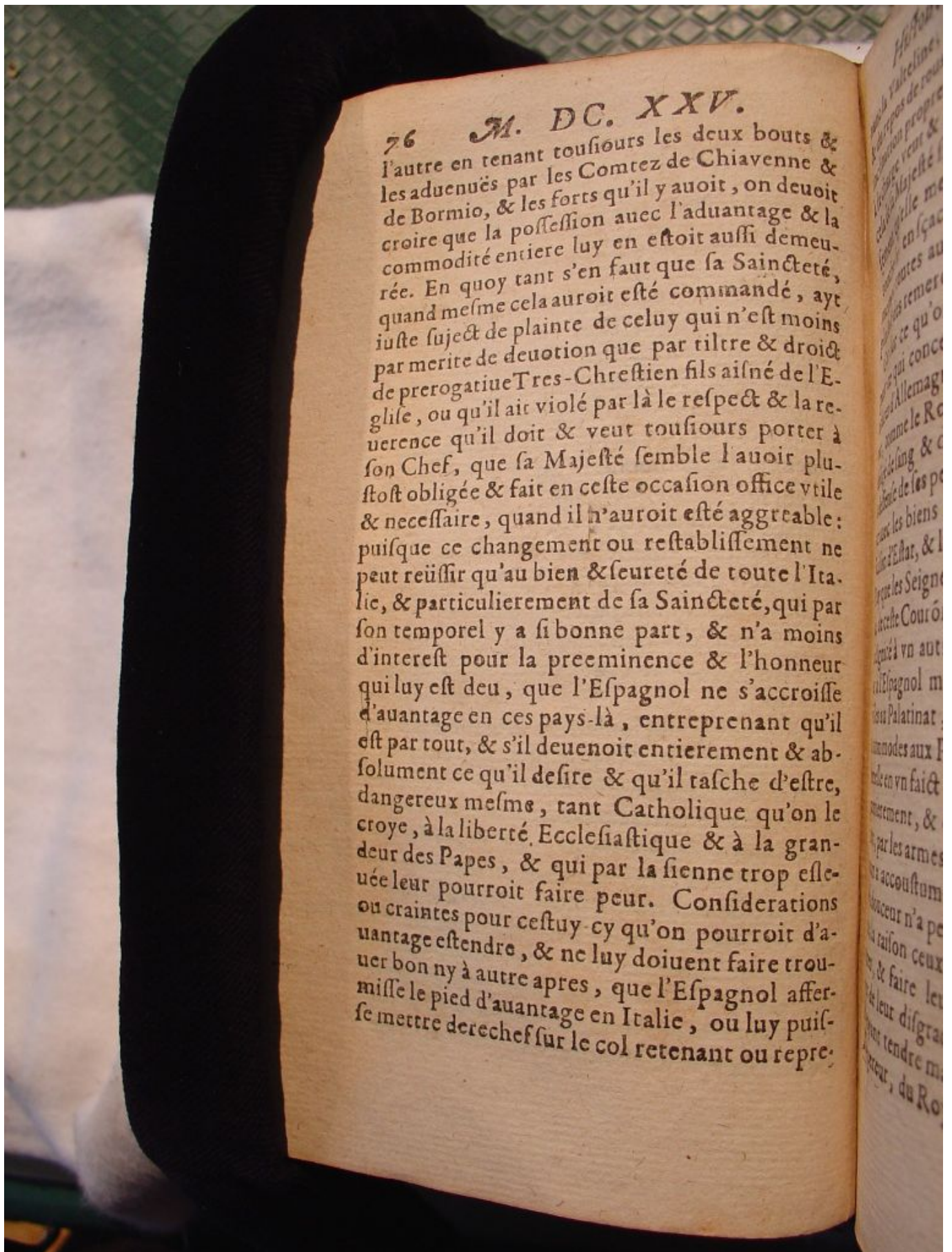
ceux qu'il a tiré au cōbat avec armes inegales, pour aussi tost qu'il les auroit despeschez prendre les aduantages sur celuy qu'il craint le plus, & dont il redoute si fort les attaintes? Sera ce trop de hardiesse de tascher à rabattre de bonne heure les coups, puis qu'ils portent par le contre-coup sur nous-mesmes, ou temerité de se mesler en ces querelles, puis qu'il bat le chien, comme on dit, deuant le Lyon, & qu'il ne fait qu'aiguiser ses ongles contre les autres, pour nous les faire sentir puis apres avec plus d'effort? Ne sera-ce pas au contraire vn auentureux de se reposer sur sa foy, imprudence de ne preuenir ses attaques, lascheté de craindre ses forces, & simplicité bien grande de croire pouuoir euiter sa haine qui nous est toute asseurée quels que nous soyons en son endroit, & aux effects de laquelle les voyes amiables & de douceur nous exposent, au lieu qu'il faut faire rempart contre par celles du courage & de la resolution.

C'a donc esté vn Conseil de ceste sorte, & en quelle part qu'il ait esté pris, Necessaire au iour d'huy, d'auoir aydé les Grisons à recouurer leur, & les remettre par force en ceste possession qui nous importe tant, puis que la Iustice & la Foy des Traictez apres tant de paroles données, de temps & d'instances n'en auoient sceu rien obtenir de l'Espagnol, auquel il se peut dire avec verité qu'on a secoué la main en effect pour luy faire lascher ceste prise, plustost qu'au Pape qui n'estoit que Sequestre & depositaire de la Valteline; mais de telle façon que

Responſe à ceux qui objectent que le Pape tenoit la Valteline en ſequeſtre.

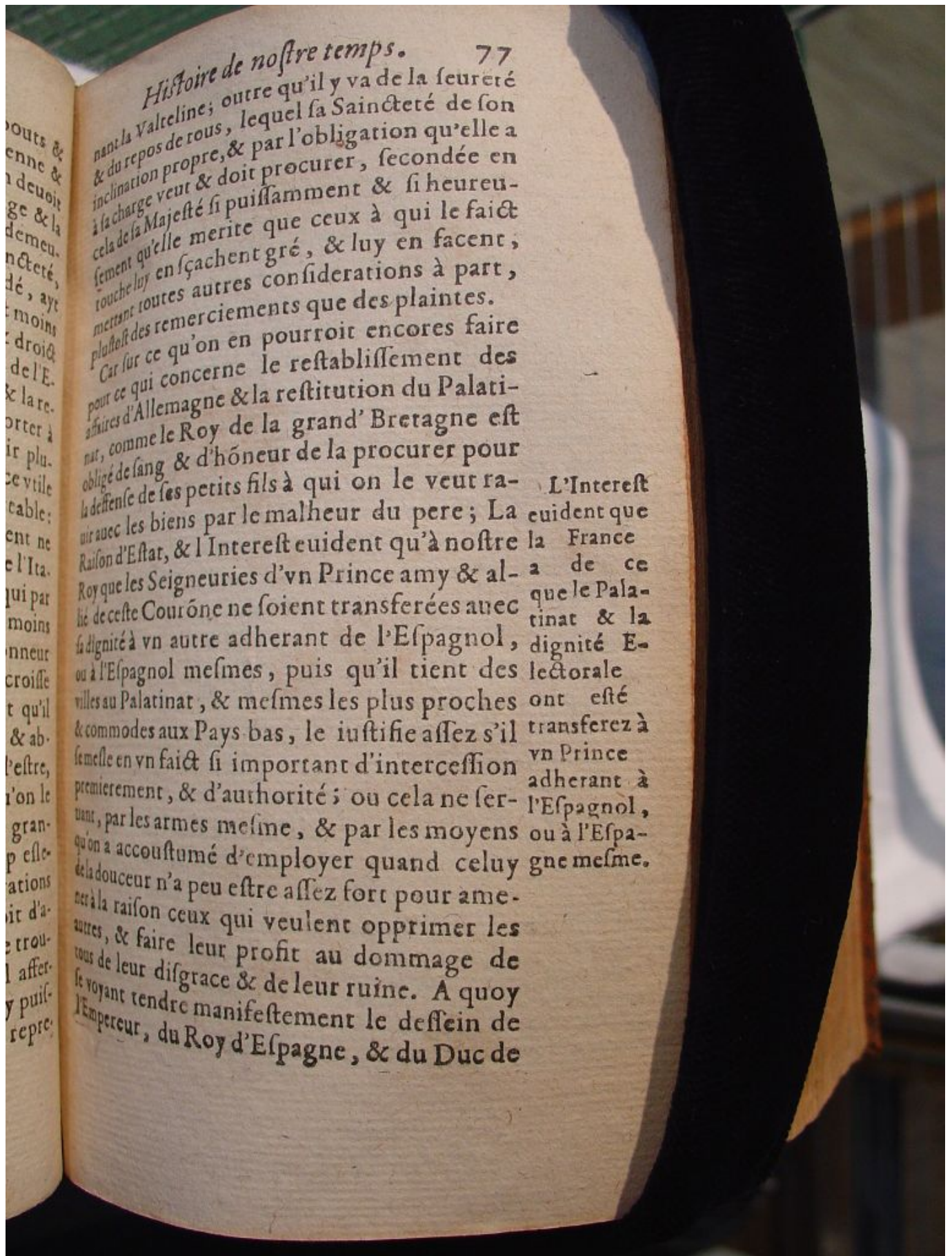


1625\_0076.jpg





1625\_0077.jpg



*Histoire de nostre temps.* 77

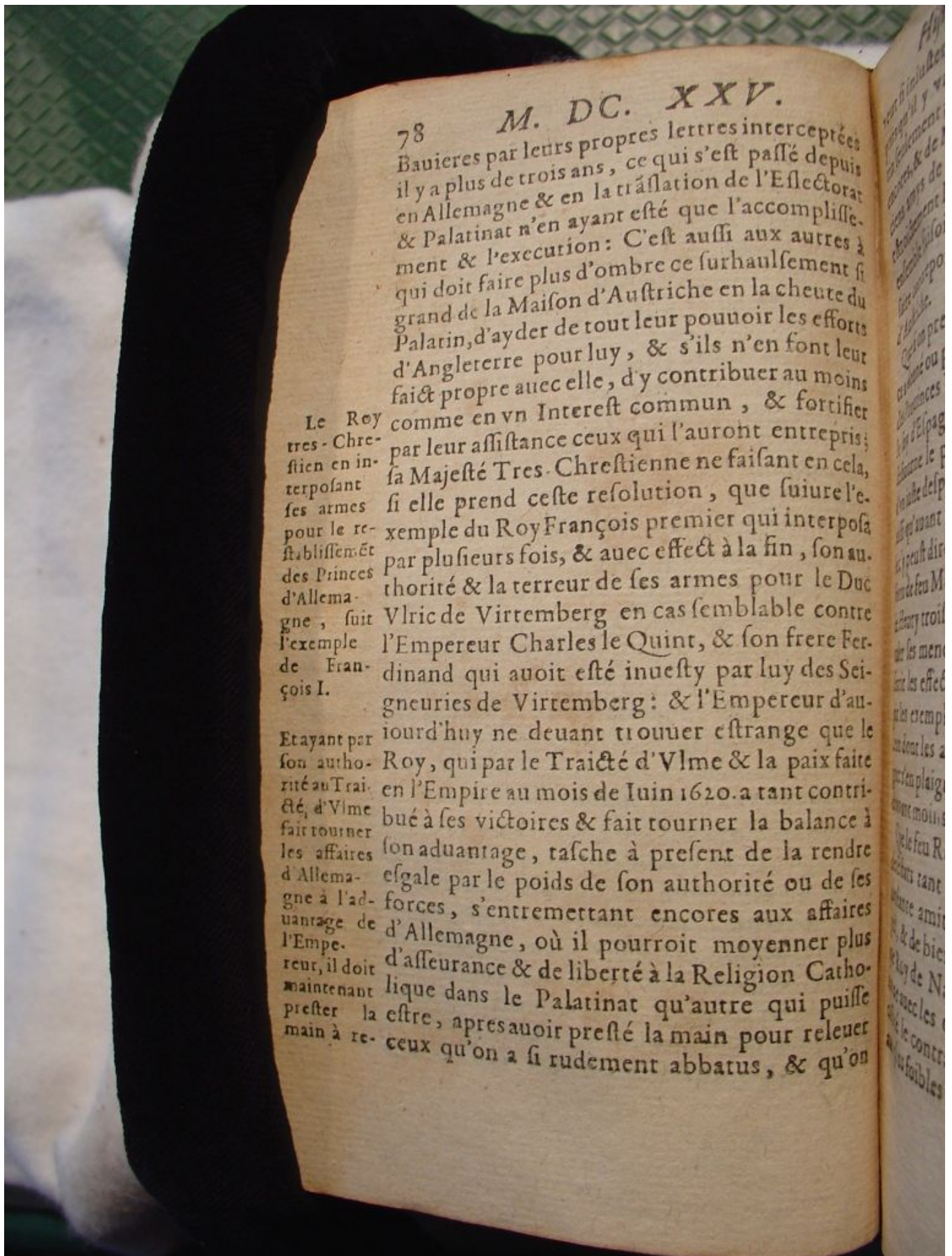
nant la Valteline; outre qu'il y va de la seureté & du repos de rous, lequel sa Saincteté de son inclination propre, & par l'obligation qu'elle a à la charge veut & doit procurer, secondee en cela de sa Majesté si puissamment & si heureusement qu'elle merite que ceux à qui le fait touche luy en sçachent gré, & luy en facent, merçant toutes autres considerations à part, plustost des remerciements que des plaintes.

Car sur ce qu'on en pourroit encores faire pour ce qui concerne le restablissement des affaires d'Allemagne & la restitution du Palatinat, comme le Roy de la grand' Bretagne est obligé de sang & d'honneur de la procurer pour la deffense de ses petits fils à qui on le veut ravir avec les biens par le malheur du pere; La Raison d'Etat, & l'Interest evident qu'à nostre Roy que les Seigneuries d'un Prince amy & allié de ceste Couronne ne soient transferées avec sa dignité à un autre adherant de l'Espagnol, ou à l'Espagnol mesmes, puis qu'il tient des villes au Palatinat, & mesmes les plus proches & commodés aux Pays bas, le iustifie assez s'il semelle en un fait si important d'intercession premierement, & d'autorité; ou cela ne servant, par les armes mesme, & par les moyens qu'on a accoustumé d'employer quand celuy de la douceur n'a peu estre assez fort pour amener à la raison ceux qui veulent opprimer les autres, & faire leur profit au dommage de tous de leur disgrâce & de leur ruine. A quoy se voyant tendre manifestement le dessein de l'Empereur, du Roy d'Espagne, & du Duc de

L'Interest evident que la France a de ce que le Palatinat & la dignité Electorale ont esté transferez à un Prince adherant à l'Espagnol, ou à l'Espagne mesme.



1625\_0078.jpg



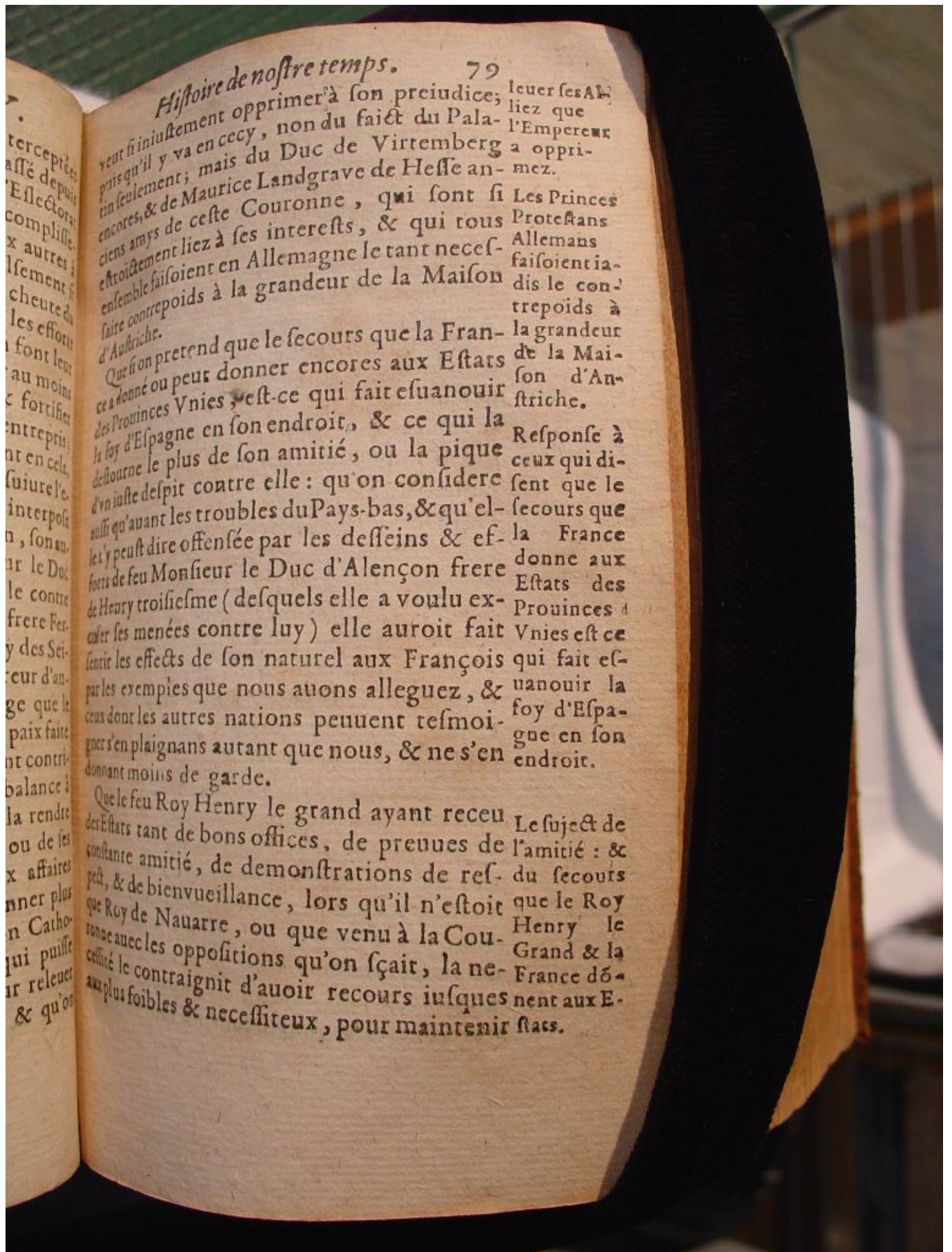
78 M. DC. XXV.  
Bavieres par leurs propres lettres interceptées  
il y a plus de trois ans, ce qui s'est passé depuis  
en Allemagne & en la translation de l'Electorat  
& Palatinat n'en ayant esté que l'accomplisse-  
ment & l'exécution: C'est aussi aux autres à  
qui doit faire plus d'ombre ce surhaultement si  
grand de la Maison d'Autriche en la cheute du  
Palatin, d'ayder de tout leur pouuoir les efforts  
d'Angleterre pour luy, & s'ils n'en font leur  
faict propre avec elle, d'y contribuer au moins

Le Roy  
tres-Chre-  
stien en in-  
terposant  
ses armes  
pour le re-  
stablisse-  
ment des  
Princes  
d'Allema-  
gne, suit  
l'exemple  
de Fran-  
çois I.

Et ayant par  
son autho-  
rité au Trai-  
té, d'Vlme  
fait tourner  
les affaires  
d'Allema-  
gne à l'ad-  
uantage de  
l'Empe-  
reur, il doit  
maintenant  
prester la  
main à re-

comme en vn Interest commun, & fortifier  
par leur assistance ceux qui l'auront entrepris;  
sa Majesté Tres-Chrestienne ne faisant en cela,  
si elle prend ceste resolution, que suiure l'e-  
xemple du Roy François premier qui interposa  
par plusieurs fois, & avec effect à la fin, son au-  
thorité & la terreur de ses armes pour le Duc  
Ulric de Wirtemberg en cas semblable contre  
l'Empereur Charles le Quint, & son frere Fer-  
dinand qui auoit esté inuesty par luy des Sei-  
gneuries de Wirtemberg: & l'Empereur d'au-  
jourd'huy ne deuant trouuer estrange que le  
Roy, qui par le Traicté d'Vlme & la paix faite  
en l'Empire au mois de Iuin 1620. a tant contri-  
bué à ses victoires & fait tourner la balance à  
son aduantage, tasche à present de la rendre  
esgale par le poids de son autorité ou de ses  
forces, s'entremettant encores aux affaires  
d'Allemagne, où il pourroit moyenner plus  
d'assurance & de liberté à la Religion Catho-  
lique dans le Palatinat qu'autre qui puisse  
estre, apres auoir presté la main pour releuer  
ceux qu'on a si rudement abbatus, & qu'on





*Histoire de nostre temps.* 79

veut si iniustement opprimer à son preiudice; mais du fait du Palatin seulement; mais du Duc de Wirtemberg encores, & de Maurice Landgrave de Hesse anciens amys de ceste Couronne, qui sont si estroitement liez à ses interets, & qui tous ensemble faisoient en Allemagne le tant nécessaire contrepoids à la grandeur de la Maison d'Autriche.

Que si on pretend que le secours que la France a donné ou peut donner encores aux Estats des Prouinces Vnies, est-ce qui fait esuanouir la foy d'Espagne en son endroit, & ce qui la detourne le plus de son amitié, ou la pique d'un iuste despit contre elle: qu'on considere aussi qu'avant les troubles du Pays-bas, & qu'elle s'y peult dire offensée par les desseins & efforts de feu Monsieur le Duc d'Alençon frere de Henry troisieme (desquels elle a voulu exposer ses menées contre luy) elle auroit fait sentir les effects de son naturel aux François par les exemples que nous auons alleguez, & ceux dont les autres nations peuuent tesmoigner s'en plaignans autant que nous, & ne s'en donnant moins de garde.

Que le feu Roy Henry le grand ayant receu des Estats tant de bons offices, de preuues de constante amitié, de demonstrations de respect, & de bienvueillance, lors qu'il n'estoit que Roy de Nauarre, ou que venu à la Couronne avec les oppositions qu'on scait, la necessité le contraignit d'auoir recours iusques aux plus foibles & necessiteux, pour maintenir

leuer ses Alliez que l'Empereur a opprimez.

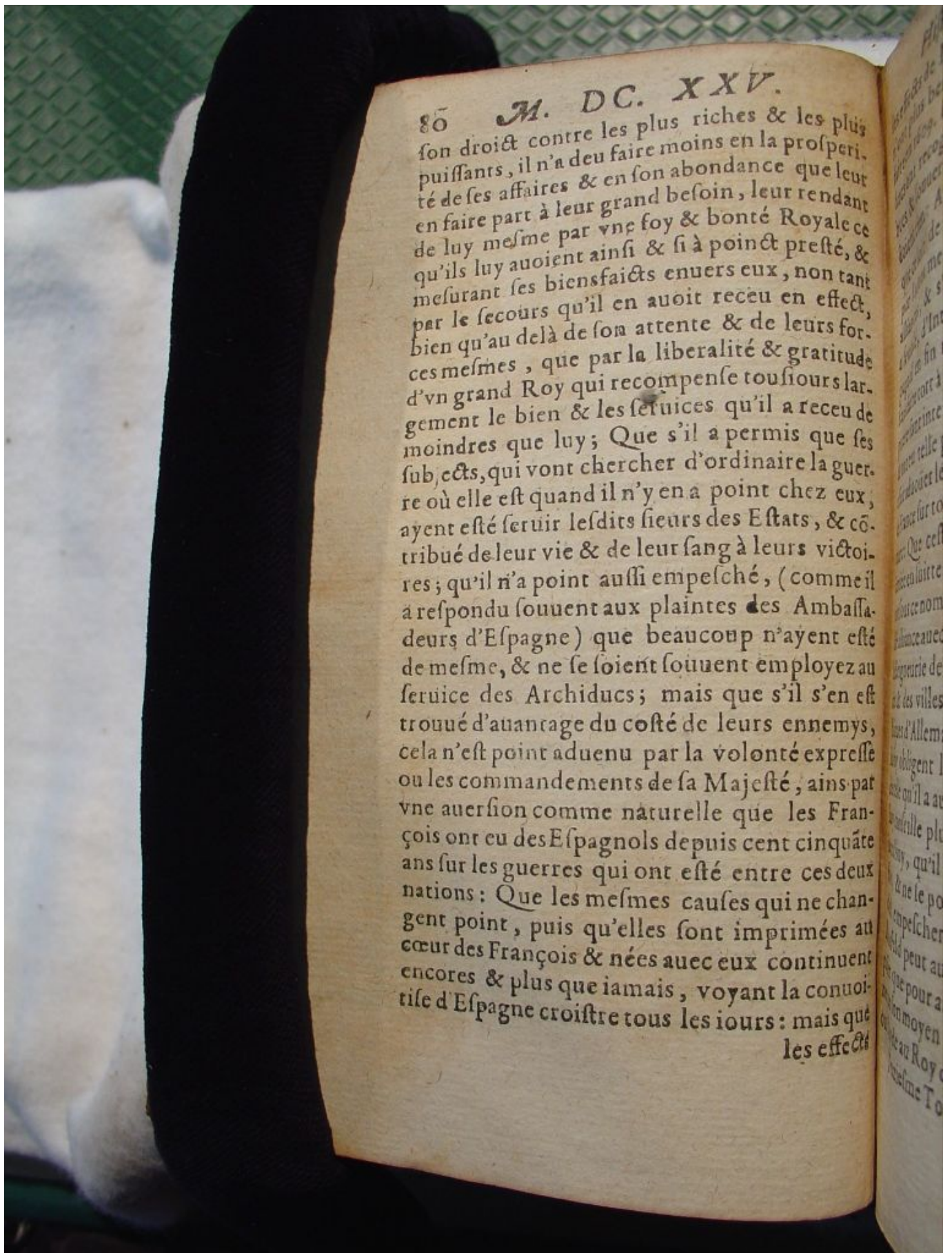
Les Princes Protestans Allemans faisoient iadis le contrepoids à la grandeur de la Maison d'Autriche.

Responce à ceux qui disent que le secours que la France donne aux Estats des Prouinces Vnies est ce qui fait esuanouir la foy d'Espagne en son endroit.

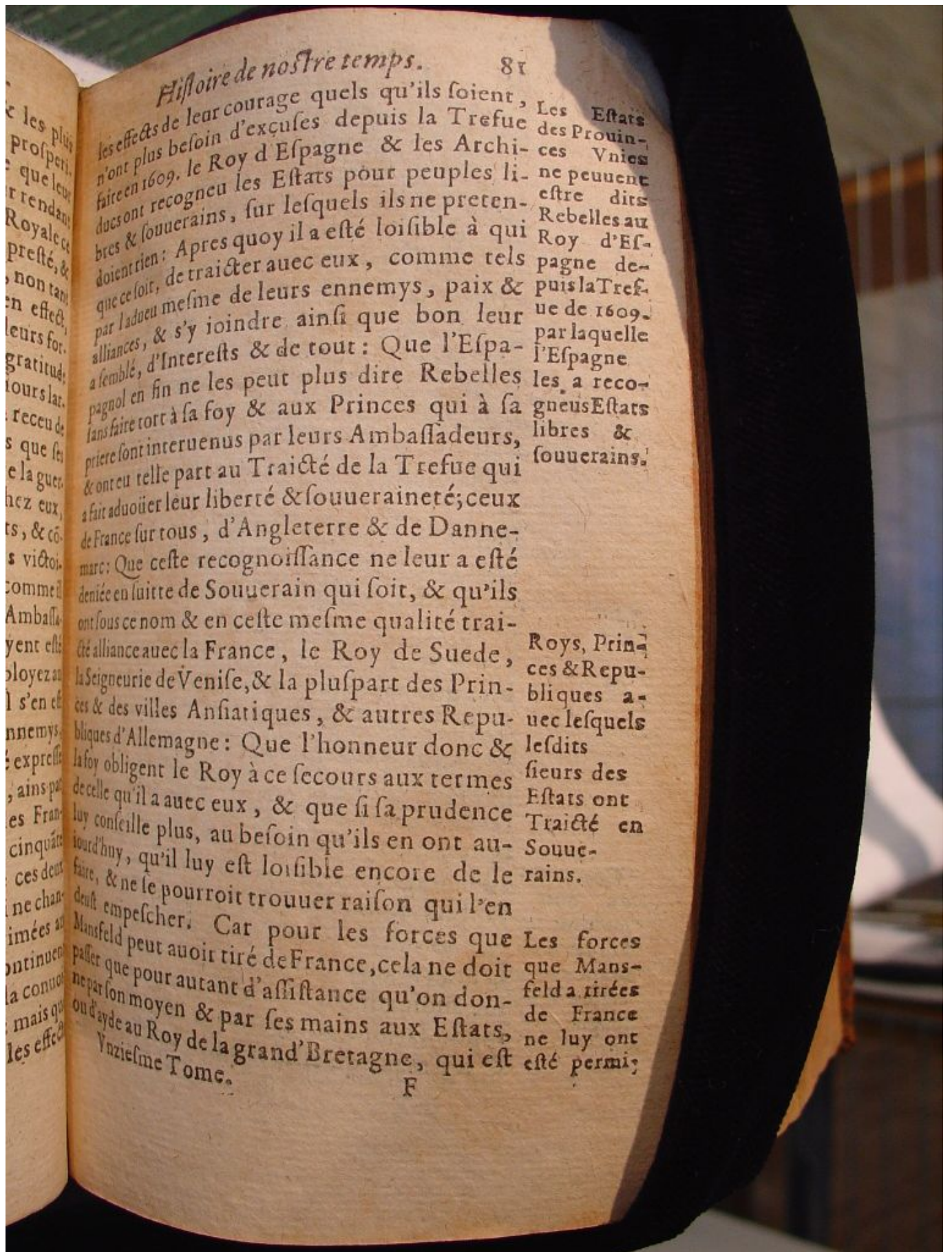
Le sujet de l'amitié: & du secours que le Roy Henry le Grand & la France donnent aux Estats.



1625\_0080.jpg







*Histoire de nostre temps.* 81

les effets de leur courage quels qu'ils soient, n'ont plus besoin d'excuses depuis la Trefue faite en 1609. le Roy d'Espagne & les Archiducs ont recogneu les Estats pour peuples libres & souverains, sur lesquels ils ne pretendoient rien: Apres quoy il a esté loisible à qui que ce soit, de traiter avec eux, comme tels par l'adieu mesme de leurs ennemys, paix & alliances, & s'y joindre ainsi que bon leur a semblé, d'Interests & de tout: Que l'Espagnol en fin ne les peut plus dire Rebelles sans faire tort à sa foy & aux Princes qui à sa priere sont interuenus par leurs Ambassadeurs, & ont eu telle part au Traicté de la Trefue qui a fait aduoüer leur liberté & souveraineté; ceux de France sur tous, d'Angleterre & de Danemarck: Que ceste recognoissance ne leur a esté deniée en luitte de Souuerain qui soit, & qu'ils ont sous ce nom & en ceste mesme qualité traité alliance avec la France, le Roy de Suede, la Seigneurie de Venise, & la pluspart des Princes & des villes Ansiatiques, & autres Republiques d'Allemagne: Que l'honneur donc & la foy obligent le Roy à ce secours aux termes de celle qu'il a avec eux, & que si sa prudence luy conseille plus, au besoin qu'ils en ont aujourd'huy, qu'il luy est loisible encore de le faire, & ne le pourroit trouver raison qui l'en deüst empescher. Car pour les forces que Mansfeld peut auoir tiré de France, cela ne doit passer que pour autant d'assistance qu'on donne par son moyen & par ses mains aux Estats, ou d'ayde au Roy de la grand' Bretagne, qui est

Ynziesme Tome.

Les Estats des Prouinces Vnies ne peuuent estre dits Rebelles au Roy d'Espagne depuis la Trefue de 1609. par laquelle l'Espagne les a recogneus Estats libres & souverains.

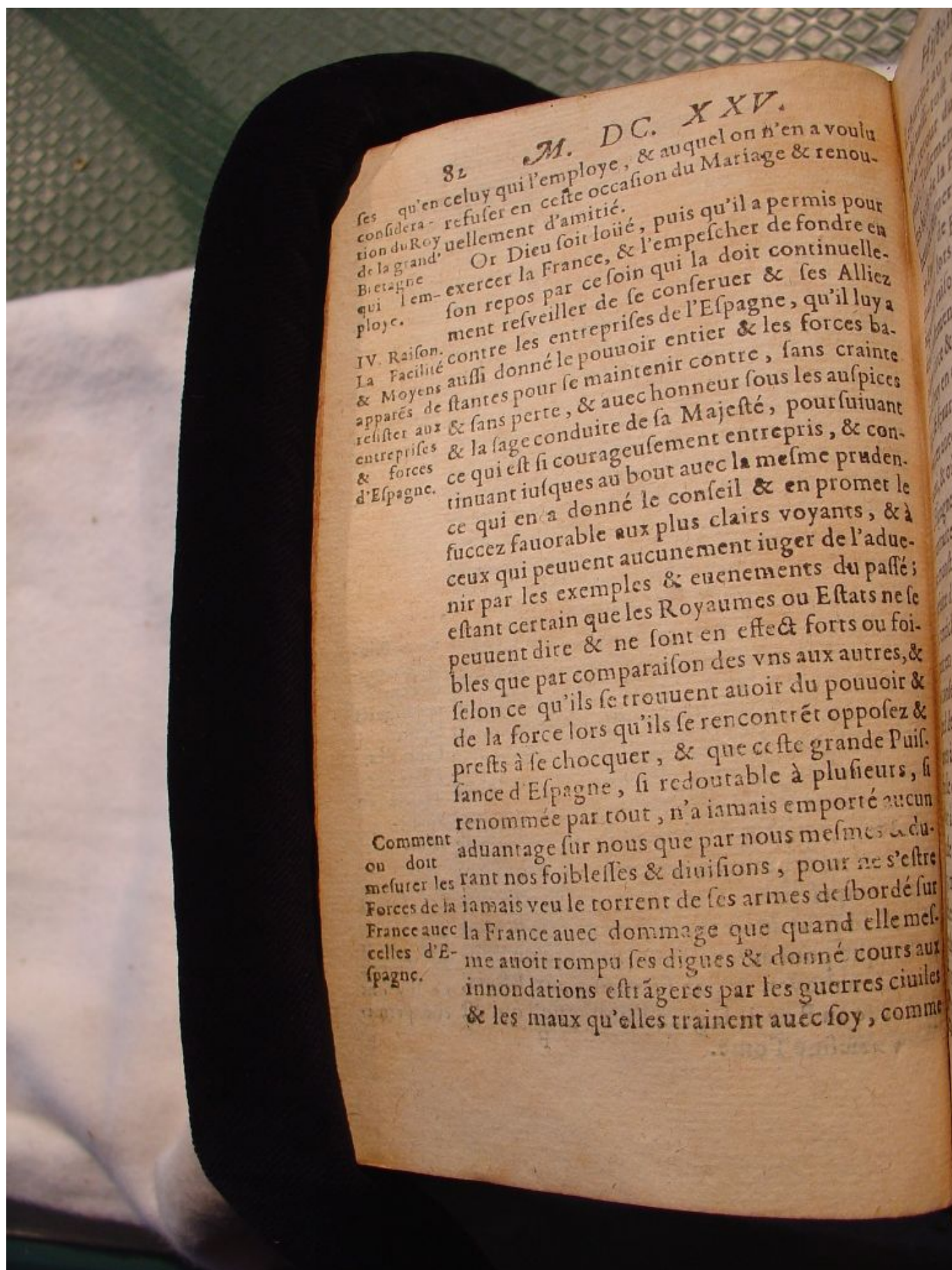
Roys, Princes & Republiques avec lesquels lesdits sieurs des Estats ont traité en Souuerains.

Les forces que Mansfeld a tirées de France ne luy ont esté permi;

F



1625\_0082.jpg



82 M. DC. XXV.

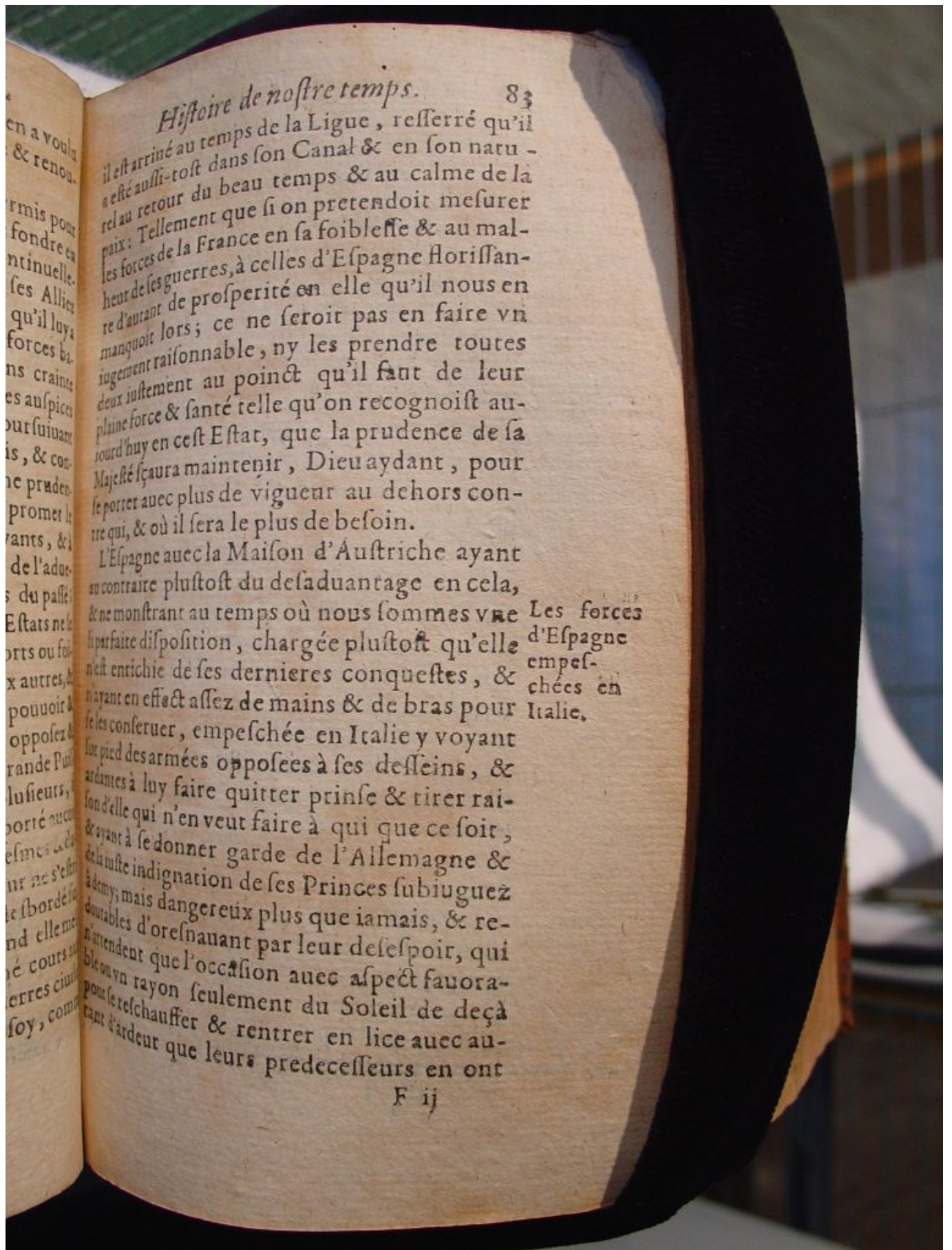
ses qu'en celuy qui l'employe, & auquel on n'en a voulu  
considera- refuser en ceste occasion du Mariage & renou-  
tion du Roy uellement d'amitié.  
de la grand' Or Dieu soit loüé, puis qu'il a permis pour  
Bretagne qui l'em- son repos par ce soin qui la doit continuelle-  
ploie. son exercer la France, & l'empescher de fondre en  
ment resveiller de se conseruer & ses Alliez

IV. Raison. contre les entreprises de l'Espagne, qu'il luy a  
La Facilité aussi donné le pouuoir entier & les forces ba-  
& Moyens stantes pour se maintenir contre, sans crainte  
appartés de & sans perte, & avec honneur sous les auspices  
resister aux entreprises & la sage conduite de sa Majesté, pour suiuant  
& forces ce qui est si courageusement entrepris, & con-  
d'Espagne. tinuant iusques au bout avec la mesme pruden-  
ce qui en a donné le conseil & en promet le  
sucez fauorable aux plus clairs voyants, & à  
ceux qui peuent aucunement iuger de l'adue-  
nir par les exemples & euenements du passé ;  
estant certain que les Royaumes ou Estats ne se  
peuent dire & ne sont en effe& forts ou foi-  
bles que par comparaison des vns aux autres, &  
selon ce qu'ils se trouuent auoir du pouuoir &  
de la force lors qu'ils se rencontrét opposez &  
prests à se chocquer, & que ceste grande Puif-  
sance d'Espagne, si redoutable à plusieurs, si  
renommée par tout, n'a iamais emporté aucun

Comment  
ou doit aduantage sur nous que par nous mesmes & du-  
mesurer les rant nos foibleesses & diuisions, pour ne s'estre  
Forces de la iamais veu le torrent de ses armes de bordé sur  
France avec la France avec dommage que quand elle mes-  
celles d'E- me auoit rompu ses dignes & donné cours aux  
spagne. inondations estriageres par les guerres ciuiles  
& les maux qu'elles traient avec soy, comme



1625\_0083.jpg



*Histoire de nostre temps.* 83

il est arriné au temps de la Ligue, resserré qu'il  
a esté aussi-tost dans son Canal & en son natu-  
rel au retour du beau temps & au calme de la  
paix: Tellement que si on pretendoit mesurer  
les forces de la France en sa foiblesse & au mal-  
heur de ses guerres, à celles d'Espagne florissan-  
te d'autant de prosperité en elle qu'il nous en  
manquoit lors; ce ne seroit pas en faire vn  
jugement raisonnable, ny les prendre toutes  
deux iustement au point qu'il faut de leur  
plaine force & santé telle qu'on recognoist au-  
jourd'huy en cest Estat, que la prudence de sa  
Majesté sçaura maintenir, Dieu aydant, pour  
se porter avec plus de vigueur au dehors con-  
tre qui, & où il sera le plus de besoin.

L'Espagne avec la Maison d'Austriche ayant  
au contraire plustost du desadvantage en cela,  
& ne montrant au temps où nous sommes vne  
si parfaite disposition, chargée plustost qu'elle  
n'est entichie de ses dernieres conquestes, &  
ayant en effect assez de mains & de bras pour  
se les conseruer, empeschée en Italie y voyant  
sur pied des armées opposees à ses desseins, &  
ardantes à luy faire quitter prinse & tirer rai-  
son d'elle qui n'en veut faire à qui que ce soit,  
& ayant à se donner garde de l'Allemagne &  
de la iuste indignation de ses Princes subiuguez  
à demy; mais dangereux plus que iamais, & re-  
doutables d'oresnavant par leur desesper, qui  
attendent que l'occasion avec aspect favora-  
ble ou vn rayon seulement du Soleil de deçà  
pour se reschauffer & rentrer en lice avec au-  
tant d'ardeur que leurs predecesseurs en ont

Les forces  
d'Espagne  
empes-  
chées en  
Italie.



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**